

SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Séance du 9 avril 2024 à 17h30 Salle du Conseil Municipal Mairie de Saint-Féliu d'Avall (66170)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024

L'an 2024, le 9 avril à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical, salle du Conseil Municipal Mairie de Saint-Féliu d'Avall (66170), sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 3 avril 2024 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ - Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Gilles GUILLAUME - Patrick PASCAL - Pierre PARRAT - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA
	Absents et suppléés	MM ; Jean-Louis CHAMBON suppléé par M. Gilles TRILLES - M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE
	Absents et Excusés	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Rémi GENIS - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Jacques PALACIN - Georges PUIG - Max TIBAC
C. C. DES ASPRES	Absents et Excusés	MM. Jérôme DE MAURY - Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Présente	Mme. Joëlle ESTELA METOIS
	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
C.C. PYRENEES CATALANES	Présent	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPER	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Membres en exercice : 36

Quorum : avec 22 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Pouvoir : M. Stéphane LODA à M. Pierre PARRAT

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Fabrice TIGNERES

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU - 1^{er} Vice-président en charge des finances

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération n°DELIBCS2024/12 en date du 14 mars 2024,

Vu les délibérations portant création et d'ajustement n°2021.22 du 6 avril 2021, n°2022.23 du 8 avril 2022 et n°DELIB2023.26 du 13 avril 2023 relatives à l'AP/CP n°1 - Aménagement du BOULES ;

Vu la délibération n°DELIB2023.27 du 13 avril 2023 portant création de l'AP/CP n° 2 PPREV - Opération 230104 ;

Vu la délibération n°DELIB2023.28 du 13 avril 2023 portant création de l'AP/CP n°3 - Maîtrise d'œuvre - suivi des études complémentaires - Opération 112 études pour la restauration hydromorphologique du lit de la Têt aval ;

Vu les bilans de synthèse 2023 annexés ;

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

Conformément au C.G.C.T., les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (A.P.C.P.). Cette procédure permet au syndicat de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

L'autorisation de programme (A.P.) est une enveloppe prévisionnelle de crédits d'un programme pouvant être affectés et engagés selon un calendrier pluriannuel. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Le crédit de paiement (C.P.) correspond à la limite supérieure de crédits pouvant être mandatés au cours de l'exercice budgétaire dans le cadre de l'A.P. correspondante.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Elles sont votées par le Comité Syndical, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Comité Syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération budgétaire.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, le président peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Le bilan annuel d'exécution des AP/CP est annexé à la présente délibération, celui-ci présente les réalisations de l'exercice 2023 et les crédits à reprendre.

Au titre de l'année 2024, il vous est proposé :

L'ajustement des AP/CP suivantes :

AP/CP n°1 - Aménagement du Boulès : AP/CP n° 2 PPREV - Opération 230104 :

Au vu des crédits réalisés en 2023 il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2024	Révisions de l'exercice 2024	Révisions postérieures à l'exercice 2024	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
4 955 653,20 €	-155 653,20 €	0,00 €	0,00 €	4 800 000,00 €	4 716 000,00 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2024	CP réalisés sur 2024	Restes à financer 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer après 2028
84 000,00 €	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €	2 300 000,00 €	1 000 000,00 €	1 246 000,00 €	0,00 €

AP/CP n° 2 PPREV - Opération 230104 : AP/CP n° 2 PPREV - Opération 230104 : Au vu des crédits réalisés en 2023 il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2024	Révisions de l'exercice 2024	Révisions postérieures à l'exercice 2024	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	404 608,80 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2024	CP réalisés sur 2024	Restes à financer 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer après 2028
171 656,40 €	0,00 €	28 132,80 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AP/CP n°3 - Maîtrise d'œuvre - suivi des études complémentaires - Opération 112 études pour la restauration hydromorphologique du lit de la Têt aval :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2024	Révisions de l'exercice 2024	Révisions postérieures à l'exercice 2024	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
3 168 000,00 €	0,00 €	21 968 400,00 €	0,00 €	25 136 400,00 €	25 136 400,00 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2024	CP réalisés sur 2024	Restes à financer 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer après 2028
15 714,00 €	0,00 €	0,00 €	762 600,00 €	1 125 600,00 €	934 800,00 €	11 046 000,00 €	10 856 000,00 €

La création des AP/CP suivantes :

Total dépenses	473 600,40 €							
Total subventions	378 880,32 €							
FCTVA	20 669,04 €							
Autofinancement	74 051,04 €		50 040,00 €	86 760,00 €	124 000,00 €	100 800,00 €	71 200,00 €	40 800,00 €

Total dépenses	1 207 000,00 €							
Total subventions	965 600,00 €							
FCTVA	- €							
Autofinancement	241 400,00 €		50 000,00 €	305 000,00 €	302 400,00 €	241 000,00 €	215 600,00 €	93 000,00 €

Total dépenses	939 280,00 €							
Total subventions	- €							
FCTVA	- €							
Autofinancement	939 280,00 €		116 860,00 €	126 840,00 €	321 420,00 €	56 820,00 €	43 920,00 €	273 420,00 €

Total dépenses	1 479 835,73 €							
Total subventions	591 934,29 €	Tx digue des Campings Canet	2024	2025	2026	2027	2028	2029
FCTVA	242 752,25 €							
Autofinancement	645 149,18 €		76 443,73 €	1 403 392,00 €	- €	- €	- €	- €

Total dépenses	350 000,00 €							
Total subventions	245 000,00 €	Etudes reco. SE Bouliès	2024	2025	2026	2027	2028	2029
FCTVA	- €							
Autofinancement	105 000,00 €		82 000,00 €	200 000,00 €	68 000,00 €	- €	- €	- €

Total dépenses	672 000,00 €							
Total subventions	537 600,00 €	Systèmes alerte surveillance	2024	2025	2026	2027	2028	2029
FCTVA	68 896,80 €							
Autofinancement	65 503,20 €		15 000,00 €	370 200,00 €	286 800,00 €	- €	- €	- €

Total dépenses	1 140 000,00 €							
Total subventions	- €	Travaux chenal du Cady	2024	2025	2026	2027	2028	2029
FCTVA	187 005,60 €							
Autofinancement	952 994,40 €		39 000,00 €	39 000,00 €	531 000,00 €	531 000,00 €	- €	- €

Entendu l'exposé, le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1 D'approuver l'ensemble des ajustements et des créations des autorisations de programme et des crédits de paiement tel que décrit ci-dessus.
- 2 De prévoir l'inscription aux budgets primitifs 2024 des crédits de paiements correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus.
- 3 Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le président en exercice est également autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le
ID : 066-200087286-20240409-202425-DE

Publié le 22/04/2024 sur le site internet du SMTBV





Annexe 1 : AP/CP - Bilan de synthèse 2023

Bilan de synthèse AP

1 - BOULES

	Montant en AP			Prévisionnel	Montant en CP		
	Ouvert	Engagé	Disponible		Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL	4 800 000.00 €	84 000.00 €	4 716 000.00 €	4 800 000.00 €	427 935.02 €	84 000.00 €	343 935.02 €
2021	4 955 653.20 €	84 000.00 €		84 000.00 €	170 000.00 €	84 000.00 €	86 000.00 €
1231 AP/CP - BOULES AP/CP		84 000.00 €			170 000.00 €	84 000.00 €	86 000.00 €
2022	-97 546.80 €	0.00 €		0.00 €	257 935.02 €	0.00 €	257 935.02 €
1231 AP/CP - BOULES AP/CP		0.00 €			257 935.02 €	0.00 €	257 935.02 €
2023	-58 106.40 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1231 AP/CP - BOULES AP/CP		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2024	0.00 €	0.00 €		200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1231 AP/CP - BOULES AP/CP		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2025	0.00 €	0.00 €		170 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1231 AP/CP - BOULES AP/CP		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2026	0.00 €	0.00 €		2 100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1231 AP/CP - BOULES AP/CP		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2027	0.00 €	0.00 €		1 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1231 AP/CP - BOULES AP/CP		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2028	0.00 €	0.00 €		1 246 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1231 AP/CP - BOULES AP/CP		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €

Bilan de synthèse AP

2 - PPREV 230104

	Montant en AP			Prévisionnel	Montant en CP		
	Ouvert	Engagé	Disponible		Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL	600 000.00 €	195 391.20 €	404 608.80 €	600 000.00 €	200 000.00 €	199 789.20 €	210.80 €
2023	600 000.00 €	195 391.20 €		200 000.00 €	200 000.00 €	171 656.40 €	28 343.60 €
230104 - PPREV RESTAURATION		195 391.20 €			200 000.00 €	171 656.40 €	28 343.60 €
2024	0.00 €	0.00 €		200 000.00 €	0.00 €	28 132.80 €	-28 132.80 €
230104 - PPREV RESTAURATION		0.00 €			0.00 €	28 132.80 €	-28 132.80 €
2025	0.00 €	0.00 €		200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
230104 - PPREV RESTAURATION		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €

Bilan de synthèse AP

3 - MOE Suivi des études complémentaires OP 112002

	Montant en AP			Prévisionnel	Montant en CP		
	Ouvert	Engagé	Disponible		Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL	3 168 000.00 €	0.00 €	3 168 000.00 €	3 168 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2023	3 168 000.00 €	0.00 €		250 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
112002 - MOE SUIVI DES ETUDES		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2024	0.00 €	0.00 €		972 666.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
112002 - MOE SUIVI DES ETUDES		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2025	0.00 €	0.00 €		972 666.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
112002 - MOE SUIVI DES ETUDES		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2026	0.00 €	0.00 €		972 666.66 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
112002 - MOE SUIVI DES ETUDES		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €

